



SOMMAIRE

Abricotier -
Pêcher-Prunier

Abricotier –

Pêcher

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI



Structures partenaires : CA
2B, CANICO, FREDON, Sud
Amandes, exploitants
observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>

Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO.

A retenir

Abricotier, Pêcher, Prunier

Cochenille lécanine : début de la migration

Coryneum : symptômes observés sur les différents secteurs

Pucerons verts : nouveaux foyers observés

Abricotier, Pêcher

Tordeuse orientale : premier dégât sur jeune pousse

Oïdium : observation de contamination sur pêches/nectarines

ABRICOTIER – PÊCHER - PRUNIER

• Acarien

Observation : recul des populations sur les foyers à forte pression la saison passée

Evaluation du risque : le risque est toujours présent mais reste faible à moyen selon l'historique de la parcelle et des stratégies menées.

• Puceron

Observation : de nouveaux foyers sont observés essentiellement sur pêchers / nectarines

Evaluation du risque : le risque est élevé ; il l'est d'autant plus que les vergers sont très végétatifs (jeunes parcelles).

Gestion du risque : la présence d'auxiliaires (syrphes, chrysopes et coccinelles) est notée sur la majorité des parcelles. Il est nécessaire de prendre en compte le niveau de populations de ces auxiliaires dans la définition des stratégies à mettre en œuvre.

• Cochenille lécanine

Observation : les premières formes mobiles sont observées ce début de semaine

Evaluation du risque : il est nécessaire de surveiller les parcelles à foyers historiques ou détectés en fin de saison, voir pendant la période hivernale. Le risque débute et est élevé pour les parcelles avec présence de foyers.

• Coryneum

Observation : des foyers sont régulièrement observés sur ces cultures avec présence de nouvelles contaminations sur jeunes pousses.

Evaluation du risque : le risque de contamination se poursuit avec les résidus de pluies, l'humidité et les températures douces prévus pour les jours à venir. Le risque est donc élevé.

ABRICOTIER – PÊCHER

- **Stade phénologique**

Début de coloration pour les variétés précoces d'abricotiers ; grossissement du fruit pour les pêchers.

- **Oïdium**

Observation : la période de sensibilité se poursuit jusqu'au durcissement du noyau ; des symptômes sur fruits sont observés essentiellement sur pêches et nectarines sur les différents bassins de production. Les contaminations se poursuivent, les conditions climatiques y étant favorables (humidité et températures douces).

Évaluation du risque : le stade sensibilité est en cours. Les conditions pluvieuses prévues pour cette semaine sont favorables aux contaminations. Le risque est moyen à élevé selon les variétés.

Gestion du risque : des produits de biocontrôle peuvent être employés dans la la gestion de la protection du verger ; ces produits sont indiqués dans la liste en lien : <https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>



- **Maladie de conservation**

Observation : quelques foyers observés sur les parcelles d'abricotiers.

Évaluation du risque : Les conditions climatiques à venir sont très favorables aux contaminations. La période à risque débute pour les variétés arrivant à maturité en particulier

Gestion du risque : Favoriser la circulation de l'air pour éviter de longues périodes humides en effectuant une taille en vert, de la retaille après récolte, en maintenant un couvert herbacé court autour de l'arbre,

Réduire l'inoculum en éliminant les momies et les rameaux noircis lors de la taille d'hiver et à la récolte, récolter les fruits pourris ; gérer les apports d'irrigation à l'approche de la récolte, ne pas sur-irriguer. Éviter les excès azotés.



- **Tordeuse orientale**

Observation : les captures étaient nulles à faibles la semaine dernière sur vergers non confusés. Les premiers dégâts sur jeunes pousses ont été observés sur verger confusé.

Évaluation du risque : le risque augmente et est élevé sur les parcelles non confusées. Il est faible à moyen sur les parcelles confusées selon l'historique des vergers.



PÊCHER

- **Cloque**

Observation : des repiquages sur jeunes pousses sont observés sur les différents secteurs ; sur verger fortement contaminés, présence de dégâts sur fruits.

Évaluation du risque : le risque est moyen à élevé sur les parcelles contaminées en début de saison végétative. Pour les autres parcelles, le risque est faible

Gestion du risque : enlever les feuilles contaminées.

- **Thrips**

Situation : pas de dégâts observés à ce jour ; présence non constatée sur les parcelles de référence.

Evaluation du risque : le risque est faible. Les conditions climatiques actuelles limitaient la prolifération des populations de thrips. Il est nécessaire d'être vigilant plus particulièrement sur les variétés sensibles.

PRUNIER

- **Stade phénologique**

Stade grossissement du fruit

- **Carpocapse**

Observation : reprise des captures ; d'après la modélisation, le second vol devrait démarrer en début de semaine prochaine.

Evaluation du risque : le risque augmente.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mercredi 16 mai	Jeudi 17 mai	Vendredi 18 mai	Samedi 19 mai	Dimanche 20 mai	Lundi 21 mai	Mardi 22 mai
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Retour du soleil sur l'Est, hausse des températures	Temps ensoleillé		Retour du beau temps		Beau temps, poursuite de la hausse des températures.	

Pour la période du samedi au mardi, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION :** liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>"

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.